



Liquidation sarl locataire gerant

Par **liane47**, le **19/03/2015** à **23:13**

Bonsoir, dans un grand moment de solitude, je vous écris :

En tant que locataire gérant, la sarl que je dirige est en liquidation judiciaire. Le mandataire me dit que le licenciement des 3 salariés de la sarl doit être pris en charge par le bailleur à la suite de la liquidation de la sarl. Le fond de commerce ne peut pas continuer car tout le matériel appartient à la sarl et qu'il est saisi pour être vendu parcequ'après 16ans, l'ancien matériel roulant de l'entreprise n'existe plus et en plus de cela, si nous sommes arrivés là c'est à cause de la crise dans le BTP et nos clients happés par la crise ne font presque plus appel à nous... il y a un gars qui démissionne et il part en avril, la 2è personne a déjà donné son préavis pour partir en retraite fin juin et la 3° début octobre et à 68ans, je ne pense pas que je puisse continuer seule. L'entreprise ne percevant plus de location gérance depuis plus de 2ans n'a pas plus d'actif non plus.

Le mandataire m'a parlé de vendre les actifs de l'entreprise pour payer le licenciement "qu'entend-on par actifs de l'entreprise" Est-ce les locaux ? le matériel qui reste à l'entreprise ? je me sens complètement seule et demunie après plus de 35ans d'existence.

Merci pour votre diligence.

Liane.